

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 mars 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

En vue de l'aménagement du secteur Narcisse Bertholey, la Communauté urbaine a acquis, par exercice de son droit de préemption, les immeubles situés aux numéros 56 et 58 de la rue Narcisse Bertholey à Oullins.

Les bâtiments de ce secteur présentent, pour la plupart d'entre eux, un état de vétusté et de dégradation important. Des démolitions sont, d'ores et déjà, intervenues (n° 66-68) ou vont être réalisées au cours de cette année ;

B - Propose dans la continuité de cette opération, d'autoriser la Communauté urbaine à déposer une demande de permis de démolir les immeubles des numéros 56 et 58 précités et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la délivrance de ce permis ;

Vu le présent dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

Autorise, d'une part, la Communauté urbaine à déposer une demande de permis de démolir les immeubles des numéros 56 et 58 précités, d'autre part, monsieur le président à signer tout document nécessaire à la délivrance de ce permis.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,